

A.G.E. DE ROUEN

CONTRIBUTIONS AU DEBAT

MOTIONS



POLITIQUE ET REFORMES UNIVERSITAIRES :

POUR UNE UNIVERSITE DE SERVICE PUBLIC !

LA PRIVATISATION EN MARCHÉ

Depuis 1968, l'autonomie croissante des Universités a été le cheval de Troie de la casse du service public d'Enseignement Supérieur. Les attaques préconisées par le Rapport Attali, qui ont précipité des milliers d'étudiants dans les rues, ne sont que la suite logique d'une évolution depuis longtemps entamée.

Autonomie financière et privatisation larvée :

Les bases en sont posées par la loi Faure (1968), qui institue également l'autonomie des UFR notamment en matière de gestion. A chaque niveau (UFR et Université), l'introduction de capitaux privés et le financement par les collectivités territoriales est rendu possible. L'exemple le plus scandaleux est sans aucun doute la taxe d'apprentissage, qui peut être reversée aux composantes de leur choix par les patrons.

Une étape nouvelle est franchie avec la loi Savary (1984) qui permet aux patrons et aux collectivités territoriales de participer directement à la gestion des établissements par le biais de la présence de « personnalités extérieures » dans les conseils. D'autre part, la loi Savary promulgue la définition du contenu des diplômes en partenariat avec le patronat.

La définition des schémas d'enseignement supérieur par la contractualisation, et les compétences grandissantes des régions en ce domaine ont accentué l'inégalité entre Universités, tant au niveau financier qu'au niveau pédagogique avec l'instauration des projets pédagogiques propres.

D'autre part, les établissements sont souverains en matière de gestion. Cela permet aux Universités de placer des sommes non négligeables en SICAV ou bons du trésor, au mépris des besoins quotidiens de la recherche et des étudiants.

Rappelons au passage que la totalité des Universités créées ces 15 dernières années sont toutes sous statuts dérogatoires : financement privé accru, sur-représentation des personnalités extérieures dans les conseils, quasi-absence des filières de Lettres et Sciences Humaines... Cela donne une idée du concept de modernité selon les ministres successifs de l'Enseignement Supérieur !

Autonomie pédagogique et remise en cause des diplômes nationaux :

La qualité de premier diplôme universitaire du bac est depuis longtemps remise en cause. La première attaque vient de la loi Savary, qui autorise la limitation des inscriptions à la « capacité d'accueil » des filières. Cette disposition concerne de facto les 1^{ère} années (et donc les bacheliers), dont les effectifs sont les plus élevés et les plus fluctuants. D'autre part, on voit se multiplier, comme à Rouen par exemple, les examens d'aptitude à l'entrée en première année.

En ce qui concerne les DEUG, l'autonomie pédagogique des établissements est instaurée par la réforme de 1973. Cette autonomie n'a cessé de s'accroître pour aboutir à la réforme Bayrou (1997) qui laisse les établissements définir 60% des enseignements. La répartition des matières à l'intérieur des modules (réforme Jospin, 1992) et des modules à l'intérieur des Unités d'Enseignement (réforme Bayrou, 1997) est totalement libre et les équivalences entre les établissements sont de plus en plus aléatoires et restreintes.

La remise en cause des diplômes nationaux passe également par leur mise en concurrence avec les DU, créés par la loi Savary, et qui ne donnent droit à aucune reconnaissance nationale, que ce soit au sein du système universitaire ou des conventions collectives.

Autonomie administrative et casse des droits étudiants :

Les modalités d'examen sont, elles aussi, laissées à l'appréciation des établissements localement. Elles sont précisées université par université et composante par composante depuis la loi Savary. Avec la réforme Bayrou, une étape supérieure est franchie avec la semestrialisation qui permet une remise en cause totale de la notion de contrôle continu et de la session de rattrapage en septembre.

De même, la composition des Jurys d'examens est laissée à l'appréciation des composantes depuis la loi Savary : alors que certaines facs ouvrent leurs jurys aux représentants étudiants, d'autres préfèrent y faire participer des patrons !

La semestrialisation (réforme Bayrou), remet en cause la possibilité pour les étudiants salariés de pouvoir suivre des études : la multiplication des sessions d'examen et leur allongement (conséquence de la semestrialisation) ne leur permet plus de pouvoir y assister en totalité. Les semestres sont également une remise en cause larvée des diplômes nationaux, qui sont définis par année (exception faite des DEUG).

Secondarisation de l'enseignement supérieur

L'arrivée massive des PRAG dans les Universités liée à la baisse de recrutement d'enseignants-chercheurs condamne le lien entre formation et recherche. Depuis que cette tendance s'est imposée, nous assistons à une secondarisation de l'enseignement supérieur. La réforme Bayrou, en instaurant le semestre d'orientation et les modules de spécialisation, est allée dans ce sens. Le DEUG est menacé à terme de devenir une sorte de « superbac », très peu spécialisé, et où tout lien avec la recherche est coupé.

Cette secondarisation est bien pratique pour imposer un allongement des études et retarder de fait l'inscription à l'ANPE...

NON AUX REFORMES ALLEGRE !

Dans ce contexte général de casse de l'Université, les réformes mises en chantier par Allègre (loi sur l'innovation, U3M, licences pro...) sont la poursuite logique de 30 années de saccage. Sous prétexte de « harmonisation européenne » (il serait peut-être plus judicieux de parler d'uniformisation), l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et leur soumission aux besoins des entreprises est consacré.

Casse des diplômes nationaux

Avec l'instauration du « 3, 5 ou 8 », Allègre poursuit le travail de sape de ces prédécesseurs. Le « surlignage » des niveaux bac+3, +5, +8 est une manière d'entretenir le flou sur la composition des diplômes.

Le niveau bac+3 menace les DUT et BTS, auxquels seraient ajoutés une année supplémentaire définie par les établissements. Il menace la reconnaissance du niveau DEUG, qui ne serait plus qu'une étape du niveau bac+3.

Le niveau bac+5 tel qu'il est défini dans le rapport Attali place au même niveau un DEA et un « complément » (?) à une prépa-Aggregation. Comme l'a reconnu le recteur de l'Académie de Rouen lors de la réception d'une délégation des étudiants en grève en décembre, il n'y a aucune garantie quand au maintien des bac+5 dans le troisième cycle. Ainsi, des diplômés axés sur la recherche et d'autres simplement professionnalisés, ce qui remet en cause la reconnaissance des DEA et des DESS.

D'autre part, le « surlignage » du niveau bac+5 remet en cause la reconnaissance de la maîtrise.

Casse des conventions collectives

Ces nouveaux niveaux de reconnaissance sont bien pratiques pour déjouer les conventions collectives, puisqu'ils n'y auront aucune reconnaissance. La volonté du gouvernement est clairement de fournir des travailleurs jetables au patronat, certes formés mais dont la qualification n'a aucune reconnaissance.

Casse de la recherche publique

La généralisation des écoles doctorales et leur mise en réseau au niveau national est une alternative au CNRS, qu'Allègre veut supprimer. La différence ? Alors que le CNRS est financé directement par l'Etat, et que ses programmes de recherche sont définis nationalement dans une (relative) indépendance, les Ecoles Doctorales seront directement dépendantes des Régions, auxquelles ont demandé de diriger l'élaboration des schémas de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre d'U3M.

Par ailleurs, le Rapport Guillaume, dont s'inspire la loi sur l'innovation, préconise une évaluation des enseignants-chercheurs non plus seulement sur leurs travaux et leur implication dans la formation, mais également sur leur enthousiasme à créer des « entreprises innovantes » (quid des Lettres et Sciences Humaines ?). Une directive du même acabit recommande aux enseignants et labos de pratiquer la course aux brevets, au mépris de la recherche fondamentale. Ces brevets obtenus dans le cadre de la recherche publique permettraient aux chercheurs de créer leurs entreprises, éventuellement au sein même des Universités. D'autre part, les enseignants seraient encouragés à se mettre à disposition des entreprises pour des missions de « consulting ».

Les pôles d'excellence

La notion de pôle d'excellence découle de fait de cette réorganisation de l'Université et de la recherche. Pour attirer les entreprises, il est nécessaires que les différents domaines de recherche soient clairement identifiés et localisés, si possible dans les bassins d'industrie correspondants. L'inégalité des étudiants en formation initiale en est une conséquence naturelle.

Le prétexte de l'harmonisation européenne

Pour faire passer la pilule, Allègre prend prétexte de la construction européenne et d'une plus grande ouverture aux autres pays d'Europe. Cependant, nous ne devons pas être dupes.

Les passerelles européennes des diplômes préconisées par le Rapport Attali seraient en fait des conventions passées Université par Université, filière par filière. Cela remet d'autant plus en cause nos diplômes nationaux un DEUG en principe pourvu d'une égale reconnaissance n'ouvrira pas les portes des mêmes écoles ou Universités européennes.

LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC, UNE REVENDICATION

PHARE

Le bilan de 30 années de réformes est bien noir : mise en concurrence de fait des Universités entre établissements bien dotés et établissements misérables, entre des diplômés qui sont hypocritement proclamés « nationaux » par le ministère et qui sont de fait de contenu et de niveaux très différents (à Rouen, on demande aux étudiants de DEUG I d'Anglais des compétences comparables à celles qui sont exigées en Licence pour un étudiant Caennais !), soumission progressive de la formation et de la recherche aux intérêts locaux et privés...

Certes, les luttes étudiantes ont permis, ici ou là, de faire progresser nos droits : c'est l'anonymat des copies gagné ici, le dédoublement d'un TD là... Mais ces luttes, comme ces victoires, restent parcellaires et isolées. L'éclatement du monde universitaire, la diversité grandissante qui existe entre les établissements, l'isolement des étudiants dans leur environnement local qui en résulte, sont autant de menaces qui planent sur ces fragiles acquis. Seul un mouvement national d'ampleur, porteur de revendications fortes et unifiantes, pourra réellement faire progresser nos droits.

Face aux attaques, il ne s'agit pas de faire preuve d'immobilisme et de défendre le statu quo. Nous devons aujourd'hui proposer à l'ensemble du mouvement étudiant une riposte unifiante, d'envergure nationale.

Nous devons réaffirmer notre volonté de conquête de l'égalité réelle entre étudiants, du libre accès de chacun aux études de son choix. Nous devons défendre une formation de qualité étroitement liée à la recherche scientifique en mouvement et une recherche indépendante des besoins économiques. Nous devons défendre une Université au cœur de la société, ou s'élaborent et se transmettent les savoirs à l'abri des lobbies et des querelles partisans, et dont la vocation est l'amélioration des conditions de vie matérielles et morales de chacun. En bref, nous devons mettre aujourd'hui en avant la revendication de défense et extension du service public d'Education Nationale !

POUR CHANGER L'UNIVERSITE AUJOURD'HUI, DE QUEL SYNDICALISME AVONS-NOUS BESOIN ?

Cours et TD surchargés, inscription trop chère, problèmes de carte de séjour pour les étudiants étrangers, saccages aux examens, conditions de vie et d'études de plus en plus déplorables... L'Université aujourd'hui ne permet qu'à une minorité d'étudiants de poursuivre jusqu'au bout les études de leur choix.

Le rôle du syndicat est la défense des intérêts matériels et moraux des étudiants. C'est pourquoi nous luttons quotidiennement pour tenter de résoudre des problèmes de sélection larvée, par le fric, le découragement ou l'élitisme. Cependant, nous ne pouvons pas nous contenter de défendre les étudiants au cas par cas lorsque les problèmes font jour. Pour guérir le mal à la racine, il nous faut aller à la source des problèmes, les envisager dans leur globalité.

COMBATTRE LA SELECTION SOCIALE (AIDE SOCIALE, PROFESSIONNALISATION)

Il existe une réelle sélection sociale à l'Université. Plus on avance dans les études, plus la part des étudiants d'origine ouvrière, paysanne, etc..., déjà sous représentée parmi les bacheliers accédant à la fac, se réduit. A cela, il existe plusieurs causes, qui nous sont connues :

- les conditions d'études de plus en plus mauvaises dans l'enseignement secondaire, qui lèsent les élèves issus de milieux modestes, lorsqu'ils ne peuvent trouver dans leurs familles les moyens de pallier à l'insuffisance pédagogique.

- l'aide sociale directe et indirecte, qui ne laisse aucun droit à l'erreur, et contraint de nombreux étudiants à arrêter leurs études faute d'avoir les moyens financiers de redoubler ou de se réorienter. Limitée aux deux premiers cycles, elle est un barrage à l'accès à la recherche.

- l'orientation vers des filières courtes et professionnalisées au détriment des centres d'intérêts personnels, à cause de la menace à court terme que représente le chômage.

Au-delà des problèmes humains que cela représente, des cas concrets que nous connaissons tous, nous devons y voir plus globalement la volonté, ou plutôt le manque avéré de volonté, de faire de l'Université un lieu d'échange des savoirs accessible au plus grand nombre. Le discours officiel sur la possibilité qu'ont les jeunes de « s'en sortir » s'ils en ont la volonté est presque explicite : étudier n'est pas un droit, c'est un privilège qui se mérite. Il nous faut aujourd'hui combattre cette logique qui entérine et approuve les inégalités sociales croissantes dans notre société.

Ce que nous devons défendre, c'est une aide sociale qui permette à chaque étudiant de mener à terme les études de son choix, quelles que soient les difficultés qu'il rencontre en chemin, sans tomber pour autant dans le piège de la non prise en compte du contexte social et familial de l'étudiant, au risque de reproduire de nouvelles inégalités.

COMBATTRE L'ELITISME

Saccages aux examens, admission sur dossier dans certaines filières et en troisième cycle, coexistence des systèmes universitaires et des grandes écoles... Beaucoup d'étudiants se retrouvent ainsi privés de poursuite d'études. De manière institutionnelle (grandes écoles) ou officieuse (saccages aux examens dans certains départements), il existe deux sortes de filières dans le système actuel d'enseignement supérieur : des filières d'élites et des filières « fourre-tout », pour le commun des étudiants.

Il est prioritaire de défendre les étudiants victimes de telles pratiques. Au-delà, il est tout aussi nécessaire de les dénoncer, et de rappeler qu'une compétition est imposée de fait aux facs, par le biais des taux de réussite aux concours notamment.

COMBATTRE LE RACISME ET LE FASCISME

L'arsenal répressif à l'encontre des étudiants étrangers se durcit un peu plus chaque année. Condition de revenus, difficile accès à l'aide sociale, obligation de réussite... ce sont autant de barrages à la poursuite d'études dans de bonnes conditions. Nous sommes souvent conviés à mettre notre expérience à profit d'étudiants menacés d'expulsion. Cependant, il est nécessaire de dépasser le cadre des cas concrets pour rechercher les causes de ces persécutions.

Si les étudiants d'origine africaine, asiatique ou est-européenne sont en permanence menacés par cet arsenal répressif, force est de constater que les préfetures sont par contre beaucoup plus « soft » sur les étudiants étrangers originaires de pays riches. Seraient-ils moins gênants que des étudiants africains ?

De même, les étudiants étrangers boursiers de gouvernements dictatoraux (notamment africains) ne sont pas aussi inquiétés que les étudiants venus individuellement. Le principe d'égalité est ainsi joyeusement piétiné au nom du maintien des intérêts français en Afrique quand l'armée française envoie ses barbouzes intervenir pour tirer sur des manifestants, quand de grandes entreprises françaises profitent de la corruption des pouvoirs en place pour dépouiller des pays entiers et des peuples de leurs richesses, elle assure en même temps la reproduction d'une élite à la solde de régimes plus ou moins fascistes mais restreint l'accès de la plupart des étudiants originaires d'Afrique à ses universités.

En traquant la moindre défaillance des étudiants étrangers, en leur interdisant le passage au statut salarié, en obligeant un grand nombre à plonger dans la clandestinité, l'Etat reproduit à plus petite échelle la politique appliquée aux travailleurs immigrés. Les thèses du Front National, par le biais de la chasse à l'immigré sont ainsi implicitement légitimées : les étrangers sont « chez nous » pour soutenir ce qui nous revient de droit. Même les défenseurs d'une politique de contrôle « modérée » de l'immigration couplée à une plus grande coopération Nord-Sud se placent dans cette logique, adoucie d'un peu de paternalisme.

C'est pourquoi nous devons nous engager clairement aux côtés des Sans-Papiers dans la lutte pour leur maintien et concrètement dans la lutte contre les expulsions (participation aux collectifs de soutiens aux Sans-Papiers et Comités anti-expulsions).

Nous devons aussi nous positionner clairement pour la régularisation de tous les Sans-Papiers, l'abrogation de toutes les lois racistes (dont la circulaire Marchand-Sauve, qui crée des étudiants Sans-Papiers), l'égalité des droits français/immigrés (cités-U, carte de séjour, régime de protection sociale, aide sociale), la libre circulation des travailleurs en Europe et dans le monde, contre l'impérialisme. Nous devons nous doter d'un véritable matériel national (affiches, guide de l'étudiant étranger, cf. travail de Limoges) qui nous permettra de lancer une campagne nationale permanente dès la rentrée prochaine

LA QUESTION DE LA PROFESSIONNALISATION

Le rôle de l'Université aujourd'hui est autant défini par celui que le monde économique ou les gouvernements successifs veulent lui donner que par ce qu'en attendent les étudiants. Pour la plupart d'entre nous, les études sont avant tout perçues comme un sas pour une entrée réussie dans la vie active. Face à la menace du chômage, les étudiants sont prêts à accepter beaucoup de choses : stages non rémunérés, formation technique surspécialisée au détriment de leurs centres d'intérêts individuels...

De leur côté, les entreprises savent mettre à profit cette tolérance pour faire tourner des stagiaires sur des postes de travail ou dicter leurs besoins de formation aux établissements d'enseignement supérieur. Il est nécessaire de refuser ces pratiques car elles sont doublement menaçantes : pour les étudiants d'une part, qui se voient titulaires de diplômes à validité (très) limitée de fait (que peut bien valoir un DUT vieux de 10 ou 15 ans ?) et parfois non reconnus dans les conventions collectives (comme les MST), et pour les salariés d'autre part, qui voient leurs conditions de travail précarisées par l'arrivée de cette main-d'œuvre bon marché.

La déqualification des emplois nécessite que l'enseignement ne soit plus fondé seulement sur la transmission des connaissances, mais sur l'acquisition de l'« expérience » d'un certain nombre de « comportements d'adaptation ». Le patronat a besoin d'abaisser le niveau général de formation. Il a besoin d'un grand nombre d'étudiants formés à bac+2, voire bac, et souhaite réduire les formations de niveau bac+4, bac+5. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la politique de « professionnalisation » de l'enseignement supérieur, qui privilégie l'apprentissage en entreprise par rapport aux savoirs théoriques. Les IUP, par exemple, visent à développer les ingénieurs « de contrôle » et d'« entretien » par une formation « sur le tas », en réduisant les ingénieurs traditionnels de « conception ».

Les objectifs du patronat sont clairs : apporter moins de savoirs, moins de connaissances, mais une aptitude à se conformer aux nouvelles normes du capitalisme que sont la précarité, la flexibilité, les reconversions et les délocalisations.

Parce que l'Université ne pourra réellement être un lieu de formation intellectuelle pour tous qu'une fois écartée la menace du chômage et d'un avenir pourri pour les étudiants, parce que nous sommes tous des travailleurs en formation, il nous faut expliquer la menace qui se cache derrière le mot de professionnalisation et affirmer notre solidarité avec les travailleurs en lutte pour l'amélioration de leurs conditions de vie, qui seront bientôt les nôtres.



☎ 02.35.14.61.83

B120 et B101ter Lettres

Ensemble, combattons la réforme Allègre

Réalisé et diffusé par

AGET-ASL (Toulouse), AGEL-UNEF (Limoges), AGER-UNEF (Rouen), AGET-UNEF (Toulouse), PSA Bordeaux, SEUL Béziers-Duguesclins, SEUL Montpellier II, SEUL Montpellier III, SUD Aix-en-Provence, SUD Besançon, SUD Bordeaux, SUD Dijon, SUD IEP Paris, SUD Marseille, SUD Metz, SUD Orléans, SUD Paris I, SUD Poitiers, SUD Rennes, SUD Reims, SUD Toulouse-Le Mirail, SUD Toulouse-Rangueil, UNEF Aix-en-Provence, UNEF Caen, UNEF Grenoble, UNEF Montpellier Lettres, UNEF Pau, UNEF-ID Amiens.

Pendant trois mois, d'octobre à décembre 1998, un mouvement d'ampleur a agité une vingtaine d'universités en France. Les étudiants et leurs organisations s'étaient en effet rendu compte du danger que représentait la future réforme de l'enseignement supérieur du ministre Claude Allègre. Issue des propositions du rapport de Jacques Attali (*Pour un modèle européen d'enseignement supérieur*), la réforme Allègre remet profondément en cause le service public de l'éducation supérieure et la garantie de l'égalité de tous les étudiants.

C'est pour cette raison que toutes les organisations syndicales signataires ont décidé de s'unir autour d'un texte commun diffusé sur l'ensemble du territoire et d'organiser ensemble une réponse massive de tous les étudiants du pays en appelant à des assemblées générales partout le 10 mars.

Vers la privatisation

C'est par l'assertion selon laquelle « l'université ne doit plus être gérée comme avant » et « qu'il est nécessaire de la rendre compétitive et de l'adapter aux nécessités vitales de la compétition européenne et mondiale » (déclaration affilée à la CPJ du 20 octobre), que Claude Allègre présente sa réforme de l'Université. Il poursuit en indiquant que « les universités doivent devenir des lieux d'initiatives économiques où les acteurs de l'établissement joueront le rôle qu'ont les décideurs, les cadres et les travailleurs dans l'industrie ». C'est au nom de la rentabilité que le ministre s'apprete à sacrifier le service public de l'enseignement supérieur, seul garant de l'égalité de tous les étudiants.

piés des « Groupes de travail sur U3M » dont le rôle est de « dégager les voeux de financement et de stratégie locale des établissements »

Des patrons à la tête des facs

« Le Président sera élu par deux collèges : le premier correspondant au mode actuel de désignation et le second réunissant des représentants des activités scientifiques et économiques choisis par d'autres institutions. La part du budget sur lequel il exercera un réel contrôle sera accrue sous le contrôle à posteriori des organes de l'université » (rapport Attali, p. 30). En limitant le rôle décisionnel des élus enseignants, étudiants et... et en renforçant celui des intérêts privés,



on gère l'université comme une entreprise. C'est la mise en place d'un système du type anglo-saxon. C'est sur des centres de rentabilité économique que les universités seront financées

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Le plan Université 2000 a inauguré le mode de financement régional des universités. « Le futur plan U3M sera négocié entre l'État et chaque région » (déclaration du 20 octobre). Toutes les régions ont des capacités su-

Un financement régional

En persistant dans la voie du financement régional des universités, l'Etat se désengage du Service public. Des disparités géographiques apparaissent de plus en plus entre les zones géographiques, remettant en cause le cadre national des diplômes et l'égalité des étudiants. Avec la réforme Allègre, les régions gagnent de fait un pouvoir décisionnel dans la pédagogie et la stratégie des universités.

L'augmentation des frais d'inscription ?

Etant donné que « le défi de cette réforme est d'harmoniser l'enseignement supérieur à l'échelle européenne et de marcher sur les traces des Etats comme l'Angleterre ou l'Allemagne » (Le Parisien, 5 octobre) et que dans ces pays les frais d'inscription ont augmenté dans des proportions considérables (\$ 1 000 en Angleterre, + 300% à l'université de Milan...), il y a de quoi s'inquiéter, sans compter que le 7 octobre, la Conférence des Présidents d'Universités rajoutait qu'il « faudra envisager une participation accrue des étudiants au financement de leur université ».

Le « marché de la formation »

Le 6 novembre dernier, Claude Allègre donnait le coup d'envoi à l'agence Eduliance en indiquant que « l'éducation est devenue l'enjeu d'un marché mondial, marché dont les enjeux sont commerciaux, stratégiques et donc politiques. L'agence Eduliance organisera des jours de table réguliers avec différents partenaires qui partagent les mêmes intérêts : entreprises et opérateurs privés, chambres de commerce. Elle s'appuiera sur des stratégies de type commercial en développant des liens forts avec les entreprises ».

L'enseignement et la formation sont des enjeux économiques, que l'on va traiter comme des marchandises : acheter, développer, rentabiliser et vendre. Les contrats entre les universités et l'agence Eduliance ont d'ores et déjà été signés par les universités de Nice, Nancy et Grenoble II par le biais des Chambres de Commerce et d'Industrie. Jacques Attali souligne dans son rapport que « l'université et le monde de l'entreprise devront mettre en place entre eux un dispositif d'intelligence économique ». Les savoirs non-rentables ne trouveront évidemment pas de place lorsqu'on parle d'adaptation des

enseignements aux besoins économiques, on parle aussi de l'adaptation des filières aux besoins immédiats de l'économie. « Dans le souci de créer une synergie avec le marché de l'emploi, il faudra envisager une meilleure planification des formations, afin d'éviter les pénuries de personnel dans certains secteurs et une surabondance dans d'autres » (Reuters, 15 sept 98) ou, comme l'indique la lettre de cadrage du ministre « adaptation locale et nationale de l'offre formation-emploi-recherche et innovation technologique » (janvier 1999). Ce qui signifie que l'on décidera en haut lieu d'un nombre de places limité dans les filières. Cette notion s'accompagne inévitablement du rétablissement de *numerus clausus*.

L'UNIVERSITE AU SERVICE DU PRIVE

La réforme Allègre de l'enseignement supérieur a pour but d'adapter directement l'université aux besoins de l'économie, ce qui a pour effet immédiat de limiter ou de faire disparaître certaines filières générales et de les remplacer par des diplômes professionnalisés. « L'université doit mettre en place des formations professionnalisantes en nombre suffisant pour répondre aux attentes de l'économie » (Contrat d'établissement type 1999-2002).

Les incubateurs d'entreprises

Le ministre n'hésite pas à prendre exemple sur le système américain : « Le système universitaire ne pourra se développer que dans une relation étroite avec les entreprises innovantes

comme c'est le cas aux Etats-Unis ». C'est d'ailleurs le sens du projet de loi présenté le 13 janvier dernier au Conseil des ministres, qui « autorise des entorses aux règles de base de la fonction publique. Un chercheur du public pourra désormais devenir le dirigeant, l'associé ou l'administrateur d'une entreprise créée pour valoriser ses travaux. Les chercheurs pourront également faire du parrainage en prêtant leur concours scientifique et leurs économies (jusqu'à 15% du capital) à des PME innovantes » (Le Nouvel Observateur, 14-20 janvier 1999).

Les universités sont en train de se transformer en « incubateurs d'entreprises » dont parlait Claude Allègre en septembre dernier. Il y a tort à parier que la recherche et les enseignements seront financés et orientés par ces « entreprises innovantes », transformant l'université en entreprise elle-même.

Les dangers de la surspécialisation

Le système 3/5 ou 8, qui devrait voir le jour à la rentrée 1999 prévoit « de 6 à 9 mois de stage en entreprise pour le mastère et le doctorat » (Le Monde, 17 décembre 98). Le 9 novembre, la Direction de la recherche informait les écoles doctorales qu'elles devront « décider de thèmes fédérateurs à mettre en place, destinés à réunir les recherches autour d'intérêts communs profitables économiquement à l'université ». Le lendemain, le cabinet du ministre annonçait que le doctorat comprendra désormais des modules de langue et d'initiation à l'économie ainsi que des stages. La mise en place de ce système a pour but d'y inclure « une formation professionnalisante du type « stages diplômants » bien plus utile que les enseignements généralement dispensés dans les diplômes classiques » (Le Monde, 5 avril 1998).

Le ministre veut en finir avec les diplômes généraux, les remplacer par des cursus ultra-spécialisés en fonction de la demande locale et remettre en place l'obligation de stages pour les diplômés. Ce type de formations ne protègent pourtant pas de la précarité de l'emploi. Les Données sociales de l'INSEE (septembre 1998) indiquent en effet que « si le chômage des titulaires de diplômes généraux de niveau bac +3 atteint 7,2 % pour l'année [1997], ceux-ci foissent cependant d'un coût plus grand (42 % contre 17,7 %) aux contrats de travail à durée indéterminée que les titulaires de diplômes spécialisés de type DESS ou DUT ».

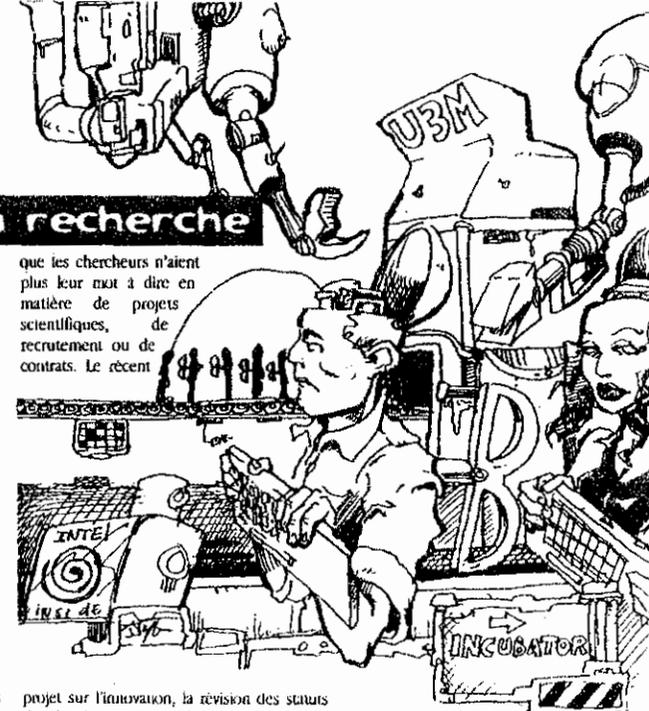
De la culture d'entreprise à la destruction du Code du travail

Jacques Attali indiquait dans son rapport qu'une « vraie culture technologique devra imprégner l'ensemble de l'enseignement supérieur. Une culture entrepreneuriale devra être développée et encouragée dès le lycée » (p. 27). Les groupes académiques de travail sur U3M soulignent « la nécessité pour l'université de développer une culture d'entreprise chez ses étudiants » (décembre 1998). L'arrêté Bayrou de 1997 permettait déjà la mise en place en 1ère année de « modules de préparation professionnelle », voilà maintenant les « modules de culture d'entreprise ».

Parallèlement à cette préparation idéologique des futurs travailleurs, le ministre projette « la fin de la validité permanente des diplômes » (CPU, 20 septembre 98), c'est-à-dire

l'obligation pour les salariés de revenir graduellement faire des stages de remise à niveau à l'université. Il s'agit d'une remise en cause inacceptable des conventions collectives et du Code du Travail qui garantit la valeur permanente des diplômés et le financement des formations par les entreprises.

L'harmonisation des diplômés à l'échelle européenne a un intérêt purement économique. En effet, par la remise à plat de tous les diplômés tels qu'ils existent à l'heure actuelle, l'Europe cherche avant tout à réduire le coût de l'éducation. On réduit le nombre de



La casse de la recherche

« Il faut faire apparaître autour des universités des centres de recherche mixte avec les organismes, ainsi que des structures assurant le développement des relations avec les partenaires industriels et organisant le transfert des ressources technologiques, des compétences et du savoir-faire des universités vers les acteurs économiques (développement des séjours en entreprises, du conseil aux entreprises, des cellules de valorisation, de centres de ressources technologiques, des plate-formes technologiques, des incubateurs » (Lettre de cadrage du ministre, janvier 1999)

Rentabiliser la recherche

De même que l'enseignement est soumis aux intérêts économiques mondiaux, la recherche scientifique se voit elle aussi contrainte de devenir rentable sous peine de disparaître. Elle doit rapporter de l'argent dans les plus brefs délais et pour ce faire doit s'adapter à la demande du marché. On ne fait plus de recherche pour faire avancer les connaissances ou améliorer le sort de l'humanité ; on fait de la recherche pour vendre un nouveau produit plus cher. Dans cette course à la rentabilité, les pays du tiers-monde auxquels on n'offre pas les moyens de développer leur système de recherche restent sous la dépendance des pays industrialisés, ce qui arrange bien tout le monde.

Fin de la liberté scientifique

Dans ce système de recherche, les chercheurs perdent de plus en plus d'autonomie et le terme de liberté scientifique devient « dépassé ». La révision des statuts des grands organismes de recherche et notamment du CNRS, concentre tout le pouvoir de décision dans les mains des gestionnaires et administratifs sans

que les chercheurs n'aient plus leur mot à dire en matière de projets scientifiques, de recrutement ou de contrats. Le récent

projet sur l'innovation, la révision des statuts des chercheurs, les modifications opérées dans l'enseignement de la recherche, visent tous à faire disparaître le statut de chercheur à temps plein pour le remplacer par un statut d'enseignant-chercheur-chef d'entreprise où le chercheur devra à la fois chercher, enseigner le produit de ses recherches et vendre ces produits dans des entreprises innovantes qu'il gèrera lui-même : connaissez-vous le statut du chercheur bon à tout faire ?

Segmentation du savoir

Enfin, la nouvelle carte de la recherche, la création de pôles d'excellence et le développement de laboratoires particuliers dans des régions bien définies visent à développer une recherche à deux vitesses. Ainsi si vous voulez faire de la recherche sur le vieillissement, vous devrez aller à Montpellier, mais si c'est la perception qui vous intéresse

diplômes, on crée des licences professionnelles directement adaptées aux besoins des entreprises qui les financent, on instaure un système de formation « tout au long de la vie » ou c'est le travailleur lui-même qui devra payer pour se remettre à niveau et pouvoir garder une place dans son entreprise. L'université, le lycée et le service public de l'éducation sont les garants de tous les savoirs. En adaptant celui-ci aux besoins des intérêts privés économiques, on remet en cause la notion même d'impartialité de la connaissance et du libre développement de l'esprit critique.

alors vous devrez aller à Toulouse ; bref, quand Claude Allègre parle de mobilité, il s'agit bien entendu de mobilité forcée et si il n'y a pas de pôle d'excellence dans votre région alors, vous ferez de la recherche à bas prix sans matériel, sans financement, bref, autant aller compier les paquets dans le champ de l'oncle Albert.

Le ministre a décidé de donner à l'expression « harmonisation européenne » une signification très particulière : celle de retour en arrière de développement des inégalités, de recul de l'acquis, des droits et des libertés dans tous les domaines de l'enseignement supérieur. Nous ne pouvons accepter de voir notre avenir hypothéqué de la sorte. Nous voulons que le siècle qui vient soit celui du progrès de la science, mais d'une science et d'un progrès avant tout humains et égaux.

La réforme Allègre n'est pas une réforme de plus de l'Enseignement supérieur français venant d'un ministre désireux de laisser son nom. Elle s'en distingue par son ambition et son ampleur. C'est l'application d'un projet libéral bien plus vaste, européen et même mondial de démantèlement du service public de l'éducation. « *L'intégration européenne croissante, la mondialisation des échanges, les progrès scientifiques et techniques en constante accélération sont autant de défis auxquels nous devons répondre* » (Claude Allègre, 21 juillet 1997). Par harmonisation européenne il faut comprendre soumission européenne aux contraintes de la mondialisation et à sa logique de rentabilité. Le ministre et son conseiller Jacques Attali ne cachent pas que cette harmonisation s'effectuera dans le cadre des contraintes budgétaires européennes drastiques, d'une pédagogie et d'une organisation du système universitaire communs.

Des contraintes budgétaires drastiques

Les contraintes budgétaires ne font que renforcer le mouvement déjà sous-jacent de désengagement financier de l'Etat. Les critères de convergence définis lors du traité de Maastricht par la directive 129B et confirmés par le traité d'Amsterdam en 1997 sont bien connus (déficit budgétaire limité à 3 % du PIB avec sanction en cas de dépassement, 3 % d'inflation maximum, dette publique inférieure à 60 % du PIB). Ce sont eux qui poussent à la privatisation de l'Université. Car qui dit désengagement financier de l'Etat dit appel aux financements extérieurs c'est-à-dire aux étudiants, aux collectivités locales et aux entreprises. Mais ce projet européen ne s'arrête pas à des questions purement financières. Sous prétexte de contraintes budgétaires, il s'attaque surtout au contenu et aux missions de l'enseignement. Qui paie, commande.

La nouvelle pédagogie

Tous les pays doivent s'aligner sur une nouvelle organisation des cursus avec à la clé le fameux 3/5 ou 8 et la semestrialisation. Comme le dit Claude Allègre : « *A bac + 3* ».

une licence professionnelle incluant des stages en entreprises; à bac +5 : un master à vocation professionnelle; à bac +8 : une initiation à la recherche et une insertion professionnelle des diplômés ».

Officiellement le DEUG et la maîtrise sont maintenus, mais ils ne seront pas reconnus au niveau européen. La volonté de professionnalisation à tout prix fait peu à peu office de seul projet éducatif. C'est le passage de l'enseignement d'un savoir à celui d'un savoir-faire, d'une culture critique à une culture entrepreneuriale. La conséquence immédiate de tout cela c'est la hiérarchisation des filières en fonction de leur intérêt économique. Par un grand hasard, les « *filières originales* » (mot ministériel pour « *pôle d'excellence* ») se trouvent être les filières intéressant les entreprises. Quant aux « *filières banales* », ce sont bien sûr celles concernant les matières non adaptables au marché philosophique, sociologie...

Concurrence, régionalisation, hiérarchisation

Puisqu'il s'agit de démanteler le service public, l'harmonisation européenne s'oriente vers la destruction du cadre national de financement, de formation et des diplômés avec, à terme, une privatisation des Universités. Deux grands axes sont utilisés pour atteindre cet objectif : l'autonomisation et la

régionalisation. Ainsi, pour le plan UJM, Claude Allègre affirme « *les régions seront à nouveau mise à contribution pour financer la moitié du nouveau programme* ». Voilà la reproduction du schéma : à région riche, face riche, à région pauvre, face pauvre, mais cette fois-ci à l'échelle européenne.

Par la force des choses une concurrence va se créer entre ces universités autonomes. Et pour officialiser cela, rien de tel qu'un organisme d'évaluation (Agence Supérieure d'évaluation du rapport Attali) qui octroiera les moyens en fonction de l'adaptation aux besoins des entreprises. L'aboutissement de ce processus c'est l'application de pôles d'excellence, « *les Pôles Universitaires Provinciaux* » du rapport Attali (p. 29). Et s'il y a des pôles d'excellence, il y a aussi des universités au rabais. C'est un pas de plus vers la sélection et la remise en cause de l'égalité de tous face aux études. Finalement, c'est la laïcité qui est menacée, c'est-à-dire la diffusion objective du savoir à l'Université hors de tout intérêt privé.

La dimension européenne de l'attaque contre le service public d'Enseignement supérieur n'a d'ailleurs pas échappé aux étudiants. La Cour européenne, dans un rapport sur l'Enseignement supérieur précise, dès 1991 qu'« *une université ouverte est une entreprise industrielle et l'enseignement supérieur a distance est une industrie nouvelle. Cette entreprise doit vendre ses produits sur le marché de l'enseignement continu, que régissent les lois de l'offre et de la demande* ». Successivement l'Allemagne (décembre 1997), l'Espagne (8 000 manifestants à Madrid le 26 octobre), l'Italie (manifestation nationale à Rome en novembre), la Grèce, la Belgique se sont mobilisées. Face à l'ampleur de l'attaque, une eurogrève savère de plus en plus nécessaire.



Pour un véritable service public de qualité.

Pour le réengagement financier total de l'Etat dans l'Enseignement.

Pour l'égalité de tous les étudiants quelque soit leur origine géographique, sociale ou leur nationalité.

Pour une université garantissant la transmission et le développement de l'ensemble des savoirs.

RETRAIT IMMÉDIAT DE LA RÉFORME ALLÈGRE !

DEFENDRE UNE UNIVERSITE DE SERVICE PUBLIC

Plus généralement nous devons nous poser la question du rôle attribué à l'Université dans cette société. Longtemps destinée à reproduire une élite dirigeante, l'Université a été petit à petit amenée à former des cadres d'entreprises. Depuis une quinzaine d'années, une nouvelle tendance se dessine : face à l'augmentation du nombre d'étudiants, le patronat tente de récupérer ce formidable réservoir de main d'œuvre et de chercheurs à son compte. Stages sous-payés, formations ad hoc payées en grande partie par l'Etat, recherche industrielle financée par des fonds publics...

Petit à petit, la confusion s'installe sur ce qui relève du privé et du public : sous-traitance de missions de service public à des entreprises privées (maintenance, traitement de données...), embauche de salariés du service public sous contrats de droit privé (emplois-jeunes par exemple), services rendus par l'Etat aux entreprises (formations, etc...), intervention du patronat dans les CA d'entreprises publiques, semi-privatisations... Face à cette menace, il nous faut être vigilants. En effet, la notion de service public, de plus en plus floue, est menacée à terme. Pourtant, elle est la seule garante de l'égalité de traitement et du désintéressement d'un certain nombre de services rendus à la population, comme par exemple l'éducation et la recherche, qui ont vocation à améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population, et pas à permettre à une petite minorité de s'enrichir sur le dos des étudiants, des chercheurs et des travailleurs.

C'est pour cela qu'il est important de défendre la notion de service public, dans l'Education Nationale comme ailleurs, avec les salariés et les usagers de ces services.

Ce dont nous avons besoin pour lutter efficacement contre les attaques et pour une Université de Service Public ouverte à tous, c'est d'un syndicalisme de terrain, proche des étudiants et de leur réalité quotidienne, qui leur donne les moyens de lutter collectivement pour gagner de nouveaux droits. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un syndicalisme qui aborde les problèmes dont leur globalité pour apporter de vraies réponses aux attentes des étudiants. En d'autres termes, nous avons besoin aujourd'hui plus que jamais d'affirmer le principe de syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

LA POLITIQUE UNIVERSITAIRE, L'UNEF ET L'UNITE SYNDICALE

Le gouvernement, avec Allègre, multiplie les attaques contre l'université à travers la mise en place progressive du plan U3M. L'objectif est d'adapter l'université aux entreprises en la rentabilisant et privatisant.

Fidèle aux méthodes des précédents gouvernements en matière de réforme universitaire (Jospin, Lang, Bayrou,...) depuis 1986, il ne s'embarrasse pas de textes de réformes mais il les fait passer par des décrets, des circulaires et même des incitations à être pilotes pour certaines universités. Cet objectif a un unique but : empêcher une riposte unitaire des étudiants par une application fac par fac ou UFR par UFR.

Les deux axes principaux de la politique de Jospin, Lang, Bayrou puis aujourd'hui Allègre, c'est d'une part la destruction du cadre public et national des diplômés et d'autre part l'appauvrissement des enseignements.

PLAN U3M, REFORME DE LA RECHERCHE

Ainsi, après U2000, l'application dès juillet 1999 du plan Université du 3ème millénaire dans les facs rentre exactement dans cette démarche. C'est :

- l'accélération de la régionalisation du financement des facs : U3M est négocié « entre l'Etat et chaque région » fac par fac.
- la mise en concurrence des universités par la création de pôles d'excellence.
- la généralisation des filières professionnalisées notamment avec la multiplication de licences professionnalisées (à Rouen, licence « création d'entreprises » !).
- la possibilité d'augmenter les frais d'inscription, etc...

De plus, la recherche est aussi attaquée par la loi sur l'innovation. Les maître-mots sont rentabilisation de la recherche et développement du poids des labos privés.

L'un des objectifs prioritaires du patronat c'est la destruction des garanties gagnées par les salariés pour défendre leurs salaires et conditions de travail. Si l'on s'acharne à disloquer nos diplômés, c'est aussi parce qu'ils sont reconnus dans les conventions collectives, dans les statuts de la fonction publique et dans les grilles de salaires nationales. L'autonomie des facs, leur financement privé et la création de diplômés locaux permettent au patronat de contourner les contraintes imposées par les salariés et de baisser les salaires.

Plus que jamais, dans ce contexte, l'objectif prioritaire de l'UNEF doit être de mettre un coup d'arrêt à la politique gouvernementale de poursuite de la casse du service public d'enseignement et en particulier le supérieur. Pour cela, notre syndicat nationalement doit être porteur de revendications unifiantes pour construire le mouvement de riposte national dont nous avons besoin.

LISTE A LA MNEF, RESEAU ASSOCIATIF : L'UNITE EST AILLEURS !

Aujourd'hui la division syndicale pèse partout. Le monde étudiant n'en est pas exempt. Quelle est la réponse de l'UNEF, de quel syndicalisme avons-nous besoin ? ça et là, des rumeurs de réunification syndicale entre l'UNEF et l'UNEF-ID se font entendre.

Depuis le congrès de Toulouse et aujourd'hui dans le texte préparatoire au congrès, la question de la poursuite de création d'un réseau associatif (avec l'UNEF-ID, la FAGE et des assos) est posée pour répondre à cet éclatement.

Mais quel est le bilan du réseau après deux ans ? Aucun acte concret ne s'est effectué qui a renforcé le mouvement étudiant. Ainsi, il est souligné dans le texte de congrès que la « liste de rassemblement de la MNEF est une des étapes de sa construction ».

Aujourd'hui l'heure est aux bilans. La liste de la MNEF est l'unique concrétisation de ce réseau. Les revendications de l'UNEF sur le tarif unique de mutuelle, contre les logements privés de la MNEF, etc..., rien de tout cela n'est présent dans la plate-forme électorale. L'UNEF a fait le mauvais choix en mettant de côté ses revendications pour une alliance de façade.

Cette liste est l'exemple inverse de l'unité, c'est une démarche au sommet votée par 12 membres du B.N. à la hâte sans principes précis. Le mouvement étudiant n'en sort pas renforcé. Et pour cause les composantes de cette « alliance » sont plus préoccupées par leur représentation institutionnelle que par la défense des étudiants et la construction des luttes nécessaires. Cette alliance électorale sans fondements entraîne de plus des déceptions de nombreux adhérents et renforce les sectarismes de tout bord.

L'UNEF doit tourner le dos à ces pratiques et déterminer les axes d'une véritable unité de la base au sommet pour un syndicalisme combatif.

Pendant deux mois, en Novembre-Décembre 98, une quinzaine de facs se sont mobilisées contre le rapport Attali et le plan U3M. Le mouvement ne s'est pas étendu dans toutes les facs et Allègre poursuit de plus belle sa réforme. Des pans entiers du rapport Attali passent par le biais du plan U3M ; l'UNEF ne peut prétendre avoir gagné quoi que ce soit lors de l'entretien avec le ministre. A l'annonce du rapport Attali, l'UNEF l'a condamné mais par la suite elle ne s'est pas donnée les moyens de concrétiser cette orientation. Au niveau national, l'UNEF a été absente de ces mobilisations. Elle n'a pas cherché à faire du syndicat l'outil de l'extension de cette lutte à d'autres facs. Ceci ne s'est pas fait malgré une forte présence d'AGE de l'UNEF mobilisées et de nombreuses discussions en collectifs nationaux.

Mettre la question de l'unité au cœur de notre congrès est essentiel. Pour l'UNEF, construire l'unité c'est résolument construire le lien entre notre activité quotidienne et les revendications unifiantes nécessaires à notre réussite face à la privatisation de nos facs.

DES REVENDICATIONS UNIFIANTES POUR CONSTRUIRE UNE RIPOSTE D'ENVERGURE CONTRE ALLEGRE

L'UNEF doit avoir comme priorité de faire le lien entre les difficultés quotidiennes des étudiants en matière d'aide sociale, de saccage aux examens... et la politique générale du gouvernement qui vise à généraliser ce fonctionnement et à le rationaliser. Il n'est pas question d'abandonner une pratique localisée de défense des intérêts des étudiants (création de TD, suppression d'une filière, lutte contre les saccages...). Mais ces actions nécessaires ne sont pas suffisantes pour combattre les réformes de fait de Jospin-Allègre. Concrètement, cela se traduit par une construction active des mouvements partiels vers une perspective de lutte d'ensemble dans l'Education Nationale. C'est en effet le rôle d'un syndicat de porter la contradiction jusqu'au ministère entre de fausses déclarations sur l'égalité des chances et la hausse des frais d'inscription, un budget national misérable sur fond de liquidation de l'université aux entreprises locales les plus offrantes. C'est pourquoi il faut défendre un véritable service public d'enseignement supérieur, en déclinant les exemples de la politique d'Allègre.

Evidemment une telle mobilisation ne se décrète pas, mais l'UNEF doit être l'organisateur d'AG locales, de rencontres et de campagnes unitaires afin d'y parvenir. En effet, il est évident que seule l'UNEF ne peut décréter les choses. C'est pourquoi c'est autour de ces revendications et de ces priorités que l'unité doit être posée, radicalement ou en opposition aux réformes du gouvernement. C'est le cas, notamment, envers l'UNEF-ID, SUD-étudiants, les syndicats locaux tels le SEUL à Montpellier ou PSA à Bordeaux. Ceci s'est fait lors de la préparation de la campagne unitaire intersyndicale de différentes sections locales mobilisées contre U3M et Attali pour préparer la journée de mobilisation du 10 mars autour d'un quatre-pages commun. Ce sont des pas à renouveler où l'UNEF doit prendre sa place. En effet le rôle d'un syndicat étudiant aujourd'hui est d'organiser la riposte contre les plans d'Allègre, en s'appuyant sur toutes les forces prêtes à le faire. L'UNEF doit donc s'inscrire, entre autre, dans la démarche des 29 sections syndicales, pour construire le plus largement possible, avec un maximum de sections syndicales, qu'elles soient ou non dans une Union Nationale, un front de lutte unitaire contre les projets Allègre.

CONSTRUIRE UN SYNDICAT DE MASSE, DE LUTTE !

Le texte préparatoire veut construire un « syndicalisme de masse ». Se donner les moyens de cette construction c'est résolument construire une riposte unitaire face aux attaques d'Allègre. Donner les moyens aux étudiants de prendre en main leur destin c'est impulser que l'UNEF soit porteuse d'un syndicalisme de terrain qui combat pied à pied les difficultés individuelles des étudiants, puis c'est faire le lien avec la politique universitaire nationale. Pour cela, l'UNEF doit construire un front uni autour de ces revendications, contre la politique d'Allègre.

C'est de ce syndicalisme de lutte et de transformation sociale qui fait de sa priorité la défense au quotidien des étudiants en lien avec les politiques de casse de l'Education dont nous avons besoin. C'est pourquoi l'UNEF doit développer l'Unité contre la casse des services publics, avec les syndicats d'enseignants, de salariés, et travailler à l'unification des luttes dans l'Education Nationale (collectifs locaux et nationaux). L'orientation de la direction de l'UNEF ne va pas dans ce sens. Des clarifications entre syndicalisme de lutte de défense quotidienne et syndicalisme institutionnel et d'accompagnement des politiques gouvernementales s'opèrent de plus en plus. L'UNEF doit enfin faire le choix du syndicalisme de lutte et porter des revendications étudiantes

à l'ensemble des syndicats progressistes étudiants. C'est ainsi que nous construiront le syndicat dont nous avons réellement besoin.

POUR UNE UNEF PLUS FORTE DANS LES LUTTES !

Lors de la lutte contre le Rapport Attali, l'Union Nationale n'a pas joué son rôle de relais du mouvement. Alors que dans les facs en lutte le rôle des AGE a été partout reconnu, l'UNEF s'est replié sur des positions frileuses et n'est pas clairement apparue aux côtés des étudiants mobilisés. La coordination entre AGE s'est faite en dehors de l'UNEF, comme par exemple pour l'élaboration d'une campagne nationale d'info et de mobilisation autour du 4-pages « Ensemble, combattons les réformes Allègre ».

Force est de constater que la fosse entre les AGE et le national se creuse de plus en plus. En effet, de nombreuses AGE lancent des campagnes sur des thèmes similaires, sans qu'elles soient reprises nationalement, alors que les rares initiatives nationales ne correspondent pas aux attentes d'une grande partie des AGE, et ne sont pas reprises de manière massive.

Les Collectifs Nationaux désertés sont un des symptômes du désinvestissement des AGE dans le national, qui de ce fait s'affaiblit. Départ de militants voire d'AGE entières (Strasbourg, Tours, une partie de Toulouse, ...), résultats catastrophiques aux élections au CNOUS et au CNESER...

Une UNEF forte est indispensable pour avoir un poids dans les luttes. Pour cela l'ensemble des AGE doit se réapproprier l'organe décisionnel qu'est le Collectif National :

- Mise à disposition des rapports et du matériel une semaine avant le

CN.

- Péréquation tarifaire pour le transport aux CN.
- Admission d'observateurs aux CN.
- Circulation du matériel local par le biais du Bureau National.

Ce sont les conditions à réunir pour que tous les adhérents se réapproprient les débats nationaux et participent pleinement à l'élaboration des orientations de l'UNEF.

PREPARATION DU CONGRES

Face aux attaques du gouvernement et aux plans Allègre, l'UNEF doit se donner les moyens de devenir une organisation de masse combative. Cela passe par une analyse, des revendications et des méthodes de luttes auto-organisées et démocratiques. Cela nécessite aussi un fonctionnement interne efficace.

Dans ce cadre, nous tenons à souligner notre désapprobation sur la façon dont sont engagés les débats du congrès. En premier lieu, le texte est en net recul par rapport au précédent en ce qui concerne la place et la qualité de l'analyse des politiques universitaires. La deuxième faiblesse, malheureusement récurrente depuis quelques congrès, est le manque de perspectives nationales claires en lien avec les attaques.

En plus de cela, le cadre de débats n'est pas propice à une discussion constructive. Sous prétexte d'éviter qu'il y ait « trop » d'amendements, il n'est pas possible d'avoir à l'avance une vision claire du texte proposé par la direction puisque les contributions sont intégrées sans qu'on sache ni par qui, ni comment, ni sur quel critère. Les débats sont donc dès le départ tronqués et enfermés dans le cadre du texte du B.N. puisqu'il n'est pas conseillé de faire d'amendements et qu'on ne peut proposer un autre texte. Nous pensons qu'il faudra nécessairement faire un travail d'amendement du texte pour qu'il soit pour une fois le reflet des débats du congrès.

Dans ce sens et pour qu'enfin l'UNEF se dote de méthodes de discussions claires et efficaces, nous devons permettre à l'ensemble des adhérents et des étudiants de pouvoir se reconnaître dans le syndicat. Si dans le contexte actuel la création de tendances n'est pas à l'ordre du jour, nous devons par contre systématiser le système de l'inclusivité des sensibilités, ce qui a déjà été partiellement mis en place dans l'élection des BN précédents, dans toutes nos instances.

L'existence, la circulation et la prise en compte par le vote de différents textes syndicaux ayant trait à l'orientation syndicale devrait être un fait reconnu et admis. Il faut faire en sorte qu'équitablement l'ensemble des sensibilités participent à la construction du syndicat dans un contexte où aucun camarade n'est laissé sur la touche.

C'est ainsi, entre autre, dans le respect des sensibilités et le travail collectif que nous pourrons faire de l'UNEF un véritable outil de lutte pour les étudiants, pour la défense de leurs droits.

ETUDIANTS-SURVEILLANTS

Nous avons connu en Novembre-Décembre 98 une mobilisation sans précédent des étudiants-surveillants contre la disparition du statut d'étudiant-surveillant qui permet à bon nombre d'étudiants de pouvoir accéder aux études supérieures, avec notamment :

- l'obligation de suppléer les profs absents ;
- les restrictions des critères de recrutement (critère de nationalité étudiant en IUFM seulement et non plus uniquement sur critères sociaux .)

Malgré cette mobilisation Allègre n'a pas reculé et dans les faits il y a déjà eu des recrutements sur les nouveaux critères. On assiste aussi à une désharmonisation des statuts des MI et des SE avec pour conséquence l'impossibilité de changer de statut d'une année à l'autre, le premier choix étant définitif.

De plus, au lieu de créer des postes les surveillants sont de plus en plus remplacés par des emplois précaires (CES emploi-jeunes)

Ces attaques ne sont pas sans lien avec toutes celles d'Allègre visant à précariser l'Education Nationale dans son ensemble Il est regrettable que l'UNEF ait été absente de cette lutte. Elle doit dès à présent s'engager auprès des étudiants-surveillants pour :

- le maintien du recrutement dès le bac sur critères sociaux sans critères de nationalité ;
- le maintien de la possibilité de choisir le statut de MI ou de SE d'une année à l'autre ;
- la création de postes à hauteur des besoins ;
- la titularisation sur postes statutaires de tous les précaires de l'Education Nationale